

# INVESTIR DANS LES DROITS HUMAINS

Un legs ou un héritage en faveur d'Amnesty International



**AMNESTY**  
INTERNATIONAL



# AMNESTY INTERNATIONAL

**Les droits humains.** Amnesty International mène des recherches et agit pour prévenir et faire cesser les violations graves des droits humains. Amnesty International a été récompensée par le prix Nobel de la paix.

**Compétence.** La rigueur d'Amnesty International est reconnue: travail d'enquête sérieux, pression sur les gouvernements par des campagnes mondiales et intervention rapide en faveur des victimes.

**Efficacité.** Le travail d'Amnesty International a un impact positif: des prisonniers d'opinion sont libérés, des condamnations à mort sont commuées, des responsables de tortures sont traduits en justice.

**Continuité.** Depuis sa fondation, en 1961, Amnesty International base son succès sur la collaboration de milliers de bénévoles à travers le monde, travaillant ensemble grâce à une structure professionnelle et assurant ainsi un travail efficace pour le futur.

Image de titre: Lors d'une mission d'Amnesty International au Pakistan, des bougies sont allumées en signe de solidarité avec les victimes de violations des droits humains.

© J.L. Bulcao (AI / Gamma)

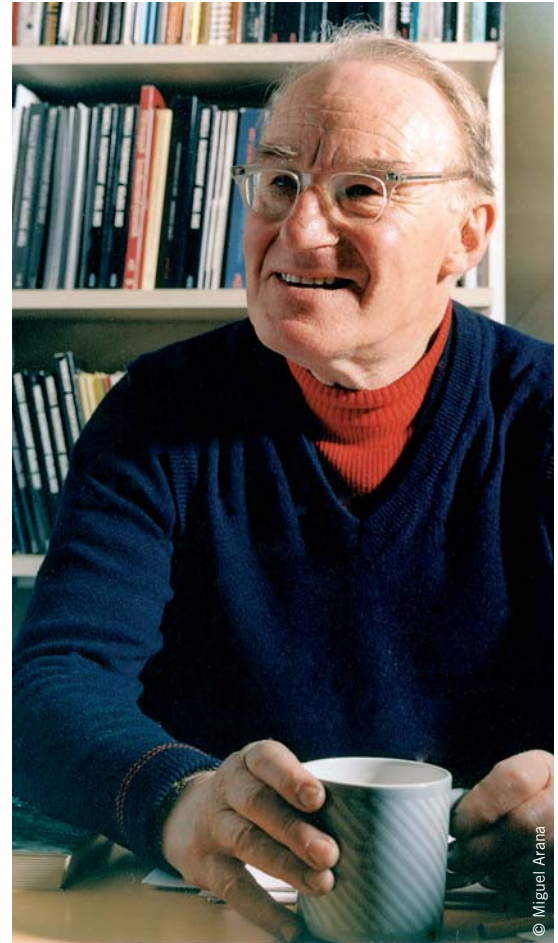
# INVESTIR DANS LES DROITS HUMAINS

Le bonheur d'une petite fille et d'un père qui se retrouvent, l'apaisement d'une femme qui peut reprendre une existence normale, la joie de vivre en sécurité: derrière, ou plutôt en amont de chacune de ces images, Amnesty International a travaillé sans relâche pour mettre fin à de graves violations des droits humains.

Investir aujourd'hui dans les droits humains, c'est permettre l'action et l'aide d'Amnesty International en faveur de celles et ceux qui souffrent. Par un legs ou un héritage, vous continuez à faire vivre l'espoir.

**« Mieux vaut allumer une bougie  
que maudire l'obscurité. »**

Peter Benenson, fondateur  
d'Amnesty International, s'est inspiré  
de cette citation de Confucius.





## L'IMPORTANCE D'UN LEGS OU D'UN HAÉRITAGE

Amnesty International travaille en toute indépendance à l'égard des gouvernements, des partis politiques, des idéologies, des intérêts économiques et des religions. Son travail est financé principalement par ses membres et des donateurs et donatrices. Nous avons donc besoin de vous.

**Safiya Husseini est divorcée lorsque naît sa fille Adama. Dans la région du Nigéria où elle habite, sa conduite est considérée comme un crime méritant la mort par lapidation. Elle a été sauvée, notamment grâce à l'action d'Amnesty International.**

# CE QU'UN LEGS OU UN HÉRITAGE PERMET D'ACCOMPLIR

**Mettre à jour les violations des droits humains.** Un travail d'enquête sérieux est la condition essentielle pour venir en aide à de nombreuses personnes en danger. Amnesty International conduit chaque année plus de 150 missions de recherche – une exigence pour agir de manière rapide et sûre.

**Sauver des vies.** Lorsqu'une personne risque d'être victime d'une grave violation des droits humains, Amnesty International intervient rapidement par une action urgente. Un succès dans près de la moitié des cas: des personnes injustement détenues sont libérées, d'autres sont préservées de la torture ou voient leur condamnation à mort levée.

**Faire cesser les violations par une pression publique.** Les campagnes internationales répétées d'Amnesty International pour lutter contre la peine de mort sont efficaces : jusqu'à aujourd'hui, plus de 90 Etats ont aboli la peine de mort, et leur nombre croît chaque année.

# UN TESTAMENT POUR...

## **La satisfaction d'avoir tout réglé**

Par un testament, vous pouvez disposer de vos biens et organiser vous-même votre succession en accord avec vos sentiments et vos engagements. La loi assure cependant des parts minimales, dites parts réservataires, en faveur du conjoint, des descendants et des mère et père, en l'absence de descendants.

## **L'assurance de protéger vos proches**

Un testament permet de favoriser plus particulièrement une personne aimée ou de soutenir une organisation dont vous partagez les valeurs. Par un legs, vous pouvez attribuer un bien ou une somme d'argent déterminée. Vous pouvez aussi instituer une personne et/ou une organisation comme héritière.

## **La joie d'investir dans les droits humains**

Faire un legs ou laisser un héritage en faveur d'Amnesty International, c'est exprimer ses valeurs et offrir un formidable cadeau pour le respect des droits humains. Vous pouvez nous communiquer votre décision au moyen de la carte-réponse ci-jointe.

**Amnesty International apporte une aide directe aux victimes de violations des droits humains. Par exemple, la prise en charge des besoins élémentaires des veuves et orphelins de personnes assassinées ou « disparues », ici en Colombie.**

SAN JOSE DE APARTADO  
ZONA NEUTRAL

... UNIDAD DE LOS HECHOS:  
-NO PARTICIPA EN LA GUERRA  
DIRECTA O INDIRECTAMENTE  
NI PORTA ARMAS  
-NO MANIPULA NI EMITE  
INFORMACION FALSA  
DE LAS PARTES





## CINQ ÉTAPES POUR VOTRE TESTAMENT

- Laissez-vous le temps de la réflexion, discutez-en éventuellement avec une personne de confiance.
- Faites mentalement le tour des personnes et institutions qui vous sont chères.
- Déterminez quelles sommes, biens, voire objets à valeur sentimentale vous désirez leur attribuer.
- Réfléchissez bien avant de rédiger votre testament de manière définitive. N'hésitez pas à demander conseil.
- Pour éviter toute perte, déposez votre testament auprès de l'autorité compétente de votre canton.

**José Gallardo a été incarcéré pour avoir dénoncé les violations des droits humains au sein de l'armée mexicaine. Plus de 35 000 lettres de soutien d'Amnesty International ont contribué à sa libération.**



# POUR UN TESTAMENT VALIDE

Vous pouvez avoir recours aux services d'un spécialiste – avocat, notaire ou juriste – qui rédigera selon vos indications un testament public. Vous pouvez aussi rédiger vous-même votre testament (olographe).

Si vous rédigez vous-même votre testament, veillez à respecter les points suivants :

- Le testament doit être **entièrement rédigé de votre main**.
- Il doit préciser la **date exacte** (jour, mois, année) de sa rédaction.
- Il doit porter votre **signature**.

Si votre situation familiale ou financière est complexe, n'hésitez pas à consulter un spécialiste.

Par un **testament**, chacun/chacune peut disposer de tout ou partie des biens qu'il/elle laissera à son décès.

Un **legs** permet d'attribuer à une personne ou une institution une somme d'argent déterminée, un certain pourcentage du patrimoine ou toute autre valeur réelle.

Instituer des **héritiers** permet de répartir la fortune en différentes quotes-parts. Un héritier a un droit de codécision sur la répartition.

Un **pacte successoral** permet de régler sa succession avec son conjoint. Il nécessite l'intervention d'un notaire.

# CE QUE VOUS POUVEZ OFFRIR : UN LEGS...

Par un legs, vous pouvez offrir à Amnesty International un certain pourcentage de votre patrimoine, une somme d'argent déterminée ou tout autre objet de valeur (assurance vie, bien immobilier, etc.).

écrit à la main

Testament de Raoul Dumont, né le 4 octobre 1941,  
originaire de Berne, domicilié à Neuchâtel, rue du Château 45.

Par le présent testament, je prends les dispositions suivantes :

1. Sous réserve des parts obligatoires, j'institue Célestine Klausser, née le 25 août 1935, comme héritière unique
2. Je lègue 10% (dix pour cent) de mon patrimoine héréditaire net à Amnesty International, Section suisse, case postale, 3001 Berne
3. Je choisis l'avocat Jules Fluckiger, Genève, en tant qu'exécuteur testamentaire.
4. Ce testament remplace tous mes testaments antérieurs.

Neuchâtel, le 8 novembre 2002

Raoul Dumont

# ... OU UN HÉRITAGE EN FAVEUR D'AMNESTY INTERNATIONAL

Vous avez aussi la possibilité d'instituer Amnesty International comme organisation héritière (unique ou non) ou héritière de substitution.

écrit à la main

*Ceci est mon testament*

*La soussignée Floriane Junod, née le 8 avril 1938, originaire du Noirmont, domiciliée à Genève, rue de Lyon 14, prend les dispositions suivantes quant à sa succession :*

*J'annule toutes les dispositions prises antérieurement.*

*J'institue héritiers à parts égales dans ma succession :*

- mon frère Simon Junod, domicilié à St-Blaise, canton de Neuchâtel*
- Amnesty International, Section suisse, case postale, 3001 Berne*

*Si mon frère Simon Junod décède avant moi, la totalité de ma succession doit être attribuée à Amnesty International, Section suisse, case postale, 3001 Berne.*

*Genève, le 5 avril 2006*

*Floriane Junod*



## LES QUESTIONS LES PLUS FRÉQUENTES

### **Puis-je modifier mon testament ?**

Vous pouvez modifier ou supprimer votre testament en tout temps en fonction de votre situation financière ou personnelle.

### **Comment modifier mon testament ?**

La modification peut consister en un additif au testament (codicille). Il doit être rédigé à la main, comporter la date du changement, ainsi que la signature. Si les changements sont importants, il est souvent préférable de rédiger un nouveau testament en inscrivant qu'il remplace tout testament antérieur.

**Amnesty International lutte contre le recrutement et l'utilisation d'enfants par les groupes armés et s'engage pour que les ancien-ne-s enfant-s soldat-es puissent retourner à l'école.**

### **Puis-je spécifier l'affectation d'un legs ou d'un héritage?**

Vous pouvez choisir l'utilisation de votre legs ou de votre héritage. Une formulation trop restrictive est cependant à éviter. En ne précisant aucune affectation, vous permettez à Amnesty International d'investir l'argent là où l'aide est la plus nécessaire.

### **Où puis-je conserver mon testament?**

Un testament doit pouvoir être retrouvé après le décès. Le testament manuscrit peut être conservé par vous-même (dans une enveloppe annotée), auprès de votre banque ou enregistré auprès d'un office notarié. Vous avez aussi la possibilité de le déposer auprès de l'autorité compétente de votre canton.

### **Quels sont les droits de succession?**

Les droits de succession varient selon les cantons. En tant qu'institution d'utilité publique, Amnesty International n'est pas soumise à l'impôt sur les successions, et ceci dans pratiquement toute la Suisse. Chaque franc versé sert ainsi directement le respect des droits humains.

### **Où puis-je demander conseil?**

N'hésitez pas à nous contacter au moyen de la carte-réponse ci-jointe ou par téléphone. Il existe aussi d'excellents ouvrages sur la question.



## UN LEGS OU UN HÉRITAGE SONT INESTIMABLES

**Votre soutien est précieux. Merci d'avance.**

Amnesty International  
Section suisse  
Case postale  
3001 Berne

Tél.: 031 307 22 22  
Fax: 031 307 22 33  
contact@amnesty.ch  
www.amnesty.ch

Compte postal :  
Compte bancaire :

CCP 10-1010-6  
Banque cantonale  
bernoise :  
16 117.981.2.81

**Amnesty International s'est engagée  
avec succès pour la libération de  
Wei Jingsheng, défenseur des droits  
humains détenu durant quatorze ans  
en Chine.**



# J'INVESTIS DANS LES DROITS HUMAINS AVEC AMNESTY INTERNATIONAL

Prénom / Nom

---

Rue / n°

---

NPA / Localité

---

Date de naissance

---

Tél. / e-mail

---

- J'ai tenu compte de la Section suisse d'Amnesty International dans mon testament de la manière suivante: (Vous pouvez choisir de ne pas divulguer le détail de votre testament. Les indications fournies ne sont pas contraignantes. Merci d'avance.)
- 
- 

- Je désire que vous preniez contact avec moi.

**Merci de retourner cette carte-réponse au moyen de l'enveloppe ci-jointe.**



« Vous étiez la lumière dans l'obscurité de ma cellule, l'espoir qui m'a permis de survivre. J'aimerais pouvoir rencontrer chacune, chacun de vous pour vous dire personnellement merci pour le soutien que vous m'avez apporté. »

La campagne de soutien d'Amnesty International a permis la libération d'Antoinette Chahin, étudiante libanaise torturée et injustement condamnée à mort.